

# Commune Lacoste — Mas Audran *Bulletin Municipal*



## *Le mot du maire*

Comme chaque année, à pareille époque, le conseil municipal se penche sur l'élaboration du budget. Tâche de plus en plus complexe et ardue puisque je l'ai déjà évoqué, les « petites communes » comme la nôtre sont de plus en plus impactées sur le plan financier.

La suspension des subventions départementales (déjà évoquée) sur les futurs projets d'investissement oblige chaque conseil municipal, quel qu'il soit, à avoir une gestion draconienne du budget communal.

A cela s'ajoute le désengagement financier de l'état envers ses échelons subalternes, qui oblige chaque maire à la prudence. L'année 2025 s'annonce difficile et je ne pense pas me tromper en avançant que cette prudence s'étendra naturellement sur les années suivantes. A cela s'ajoute une baisse de notre population puisque le dernier recensement laisse apparaître un global de 283 habitants (312 en 2017) sur la commune de Lacoste. Il faut garder en mémoire que les dotations financières de l'état sont calculées sur cette base et donc constater que si la population baisse, nos ressources aussi.

La seule voie possible pour récupérer des crédits reste la levée de l'impôt. J'y suis totalement opposé et selon les engagements pris en début de mandat, nous n'augmenterons pas la part communale de la taxe foncière.

J'espère sincèrement que la conjoncture internationale actuelle connaîtra un apaisement rapide et que l'effort demandé aux collectivités ne servira pas à accroître un budget militaire déficient pour être à la hauteur d'un engagement armé européen voire mondial.

Malgré cette situation, l'équipe municipale fera face aux projets en cours car Lacoste doit continuer à se développer. La situation financière de la commune est stable, ce qui montre que sans augmenter les impôts et sans emprunter on peut continuer à apporter des services aux Coustoullins. Mon crédo en la matière est de calibrer les projets aux possibilités financières de la commune. Le budget 2025 a été voté le 2 avril. Tous les chiffres permettant d'apprécier la bonne gestion sont consultables. L'équipe municipale travaille pour gérer sagement la commune. J'y mets toute mon énergie afin de réaliser les futurs projets en gardant une situation financière saine.

Votre maire,  
Marc Carayon

## AVRIL 2025

Ouverture secrétariat :

Lundi : 14h00—18h00

Mercredi : 10h00—12h30  
14h30—19h00

Tel : 04 67 96 32 70

mail : [mairie.lacoste34@hotmail.com](mailto:mairie.lacoste34@hotmail.com)

Site : <https://www.commune-lacoste34.fr>

Interc'eau : 0 805 295 715

Gendarmerie : 17

Pompiers: 18

Samu : 15

Dans ce numéro :

- *Le budget*
- *Les travaux*
- *Organisation collecte OM*
- *Manifestations*
- *Lacoste Autrefois*
- *Fondation patrimoine*



**LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET**  
(Compte Financier Unique 2024)

**FONCTIONNEMENT :**

*Les recettes de fonctionnement correspondent : revenus des immeubles, aux impôts locaux (Le produit de la fiscalité locale des ménages pour 2024 s'est élevé à : 78 850 €), aux dotations versées par l'Etat*

**Recettes : 200 394,83 €** + excédents antérieurs reportés 43 237,75  
**Soit un total de 243 632,58 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, participation de la commune aux charges scolaires, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel, constituent une part importante du budget 79 990,57 € soit 49 % des dépenses de fonctionnement (compensé en recettes par l'aide du contrat aidé + remboursement salaire hors charges patronales de l'agent en congés longue maladie soit un montant total 5 089,43 €)

**Dépenses : 183 606,95 €**

Excédent total de fonctionnement de : + **60 025,63 €**

**INVESTISSEMENT :**

*Recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus*

**Recettes : 96 861,22 €** + solde d'exécution reporté de 23 488,28 € de l'année précédente  
**Soit un total de 120 349,50 €**

*Dépenses : La commune a mis l'accent sur plusieurs programmes : Rénovation gîtes (opération terminée), Achat grange au Mas Audran pour en faire un lieu de rencontre, d'échange, associatif..., Agrandissement du cimetière, Achat d'un camion*

**Dépenses : 109 880,03 €**

**Résultat de l'année 2024 : + 10 469,47€**

Des Restes à réaliser investissement de l'exercice 2024 sont à prendre sur l'exercice 2025 concernant des travaux non terminés, ou non payés sur l'exercice 2024 et des subventions en attente de paiement :

Dépenses : 7 450,44 (panneaux signalisation + Travaux cimetière)

Recettes : 12 000,00 (Subvention cimetière)

**ETAT DE LA DETTE**

Capital restant dû au 31/12/2024: **68 968,96 €**

*Soit 216 €/habitant pour une population Insee comptée à 318 habitants en 2024*

Emprunts en cours :

◆ Travaux salle polyvalente Capital restant dû 17 729 €

Dernière échéance 2029

◆ Travaux annexe mairie Capital restant dû 51 239 €

Dernière échéance 2041

**Coefficient autofinancement courant** : Il doit être inférieur au seuil d'alerte qui est 1

= Charge de fonctionnement réelle (dépenses de fonctionnement - opérations d'ordre) + remboursement capital / Recette réelle de fonctionnement (recettes-excédent antérieur- opération d'ordre)

**Calcul pour 2024**= (161 154 +10 251)/ 185 448 = **0.92**

**Ratio de surendettement** Il doit être inférieur au seuil d'alerte qui est **1.21**

= Capital restant dû / Recette réelle de fonctionnement

**Calcul pour 2024**= 68 968 /185 448 = **0.37**

**Capacité de désendettement :**

(ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année )

68 968 (encours de la dette)/ 24 294 (épargne brute) = 2,84 année

### **CALCUL DE L'ÉPARGNE BRUTE**

*Épargne brute = produits réels – charges réelles*

**185 448 – 161 154 = 24 294**

### **CALCUL DE L'ÉPARGNE NETTE**

*Épargne nette = Épargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt*

**24 294 – 10 251 = 14 043**

*Il est à noter que les principales ressources des investissements sont : les subventions, le FCTVA, l'épargne nette, le fonds de roulement, les emprunts.*

### **LES RATIOS**

Les indicateurs suivant l'article R.2313-1 du CGCT ont une fonction d'information.

Nombre d'habitants à LACOSTE (population légale au 1er janvier 2024) : **318**

Dépenses réelles de fonctionnement / population :  $161\,154/318=506\text{€/habitant}$

Recettes réelles de fonctionnement / population :  $185\,448/318=583\text{€/habitant}$

Produit des impositions directes/ population :  $78\,850/318\text{€}=247\text{€/habitant}$

Dépenses d'équipement brut/ population :  $84\,682/318\text{€}=266\text{€/habitant}$

Encours de la dette/ population :  $68\,698\text{€}/318=216\text{€/habitant}$

Dotations globales de fonctionnement/ population :  $20\,752\text{€}/318=65\text{€/habitant}$

Dépenses de personnels/Dépenses réelles de fonctionnement :  $79\,906/161\,154=49\%$

En conclusion à la vue du Compte Financier Unique 2024 les finances de la commune sont saines

Le budget primitif de 2025 voté en conseil municipal le 02/04/2025 est un budget à l'équilibre.

En fonctionnement il est de **207 641 €**

En investissement il est de **50 057 €**.

Les principaux travaux prévus pour 2025 sont la rénovation du porche et du monument aux morts, les panneaux de signalisations, les travaux du cimetière (reste à réaliser de 2024) et l'étude financière concernant la rénovation de la grange du Mas Audran.

## Les Travaux

Les employés communaux ont procédé à la mise en place de miroirs de sécurité à l'intersection des rues de Cabanis et de la mairie. Celui-ci permet aux automobilistes venant de la rue de Cabanis, en marquant l'arrêt complet au « STOP » implanté à l'angle de la rue de la mairie, d'avoir une visibilité des véhicules arrivant de droite et de gauche.

La mise en place progressive des nouveaux panneaux de signalisation, notamment dans la rue de Cabanis, permettra de réduire la vitesse des usagers circulant sur cette voie, et accroîtra la sécurité des autres usagers.

Pascal et Merzouk ont réparé le toit de la sacristie. De nombreuses fuites et infiltrations étaient visibles. Ces petits travaux, certes coûteux, permettent de préserver le patrimoine de la commune en anticipant les éventuelles grosses réparations.

L'agrandissement du cimetière est enfin terminé avec la mise en place par une entreprise Clermontoise spécialisée en monuments funéraires, d'un jardin du souvenir pour le recueil des cendres issues d'une crémation. Nous rappelons en même temps que la dispersion de cendres issues de la crémation d'un défunt dans la nature est interdite sans autorisation municipale.

Une convention a été passée le 31 mars entre la mairie et la Fondation du Patrimoine afin qu'elle nous aide à mettre en sécurité l'arche de la rue des jardins. Plusieurs artisans locaux ont été consultés. Un spécialiste de la restauration des vieux monuments a été retenu. Un appel aux dons a été lancé afin de restaurer cet élément du patrimoine Coustoulin. Des demandes de subventions ont été envoyées en parallèle.

\*\*\*\*\*

### Merci Merzouk

Merzouk FARI, qui oeuvrait depuis maintenant un an aux côtés de notre titulaire Pascal Gourp n'a pas été autorisé à renouveler son contrat avec la mairie de Lacoste au 31 mars. Les contraintes budgétaires actuelles que nous connaissons, a contraint la préfecture à mettre un terme à ce type de contrat. Rappelons que Merzouk avait été embauché par la mairie dans le cadre des « contrats aidés » réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Ce contrat, piloté par les pouvoirs publics, est de type P.E.C. (contrat Emploi Compétence) et réservé majoritairement aux collectivités territoriales, concernait les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de l'ASS ou du RSA, les personnes handicapées, les personnes de plus de 50 ans au chômage, les jeunes sans aucune qualification, etc.

L'intérêt pour la commune de Lacoste était double. Bénéficiaire de l'expérience de personnes souvent qualifiées telles que Merzouk avec un passé de plusieurs décennies dans les travaux publics, mais le principal atout était financier puisque son salaire était en partie supporté par l'état.

Cet avantage étant maintenant terminé, nous souhaitons bon vent à Merzouk pour la suite de sa carrière. Nous regretterons tous unanimement son caractère affable et sa « bouille » toujours souriante et sympathique, sans oublier le cœur qu'il a su mettre à la tâche pour la commune de Lacoste sur les différents chantiers sur lesquels il est intervenu.

## COLLECTE ORDURES MENAGERES

Le 28 janvier 2025 à 18 heures, s'est tenue en mairie de Lacoste une réunion publique d'informations concernant le nouveau schéma de collecte des ordures ménagères pour notre commune. Cette réunion était présentée par le service collecte de la communauté de communes du clermontais et par le Syndicat Centre Hérault. La première étant chargée de la collecte des ordures ménagères en porte à porte, des colonnes de déchets résiduels et celles des déchets de cuisine et la seconde de la collecte des colonnes pour les emballages et celles pour le verre ainsi que le traitement de toutes les collectes.

La mise en place d'un nouveau schéma de collecte avec la mise en place de « bacs jaunes » pour les secteurs pavillonnaires et certains écarts et la suppression des bacs gris pour les cœurs de village fin du premier trimestre 2025 va reconsidérer notre façon de trier et nous inciter à trier encore plus et mieux.

Ceci ayant pour objectif d'atteindre à court terme un poids total de 120 Kg/an/habitant au lieu de 240 actuellement. Le site actuel d'enfouissement de Soumont qui accueillait jusqu'alors les contenus des « bacs gris » arrive à saturation devrait fermer ses portes à l'horizon 2032. Ce qui aura pour conséquence de trouver un autre site d'enfouissement. Les propositions d'accueil de nos ordures ménagères étant rares et se situant parfois à quelques centaines de kilomètres, cela impactera considérablement notre T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au vu du coût de transport.

Pour y remédier, sur l'avis des techniciens, le comité syndical du Syndicat Centre Hérault composé d'élus des 3 communautés de communes, a décidé la mise en place de ce nouveau schéma de collecte. Cette initiative permettra non seulement de réduire fortement le volume des déchets des bacs « gris » et des colonnes destinés à être enfouis, mais aussi un geste écologique pour notre planète en réutilisant les déchets pouvant l'être.

Le service collecte de la communauté de communes n'étant plus pourvu à terme des petits camions de ramassage tels que nous les connaissions, seules les zones pavillonnaires et certains écarts seront pourvus de conteneurs individuels gris, jaune et vert et bénéficieront d'un ramassage individuel 1<sup>ère</sup> semaine pour les bacs gris, la suivante pour les jaunes et toutes les semaines pour les déchets de cuisine. Les « cœurs de ville », où l'accès est impossible pour les camions à fort tonnage seront désormais dotés d'un badge leur permettant d'amener leurs déchets dans les colonnes sur des points d'apport volontaire. Cela évitera également les désagréments visuels et olfactifs des poubelles qui embarrassent nos rues et dont les animaux se font un malin plaisir de fouiller.

Toutes les communes ayant participé à l'expérimentation depuis deux ans ont unanimement conclu aux bénéfices d'une telle décision. C'est pour cela que nous vous demandons de « jouer le jeu » dans un but à la fois écologique et financier.

Nota : LA MISE EN PLACE INITIALEMENT PREVUE DEBUT AVRIL, EST REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE. NOUS SERONS PREVENUS INDIVIDUELLEMENT DE LA DATE DE DEMARRAGE.

Merci de votre compréhension.

Marc Carayon  
maire de Lacoste

\*\*\*\*\*

### Boîte à livres

*Comme vous l'avez sûrement constaté en vous baladant dans le village, une boîte à livres a été installée dans le jardin intergénérationnel.*

*Le principe est simple, si vous avez des livres qui dorment dans vos placards, vous les apportez et les rangez sur les étagères. Cela permet de recycler des ouvrages en leur donnant une seconde vie. Le principe repose sur l'échange et le respect par les utilisateurs.*

*Les enfants et les adultes, les prennent, les lisent et les ramènent. Les livres déposés doivent être tout public et en bon état.*

*Je lis, je m'instruis !!! Bonne lecture*



*lisent et les ramènent. Les livres déposés doivent être tout*

## Loto de printemps

Une soixantaine d'amateurs de cartons de loto s'était donné rendez-vous ce 31 mars à 15 heures à la salle communale de Lacoste pour en découdre et tenter de gagner l'un des 15 magnifiques lots proposés par le comité des fêtes.

L'exaltation était perceptible sur les visages et les commentaires oraux des participants à chaque sortie de numéro par notre cher Serge Maurin, traditionnel « nommeur » des lotos Coustoullins.

Tantôt déçus ou heureux d'avoir pu aligner la quine, double-quine ou le carton plein, les heureux gagnants ont ainsi pu récupérer de magnifiques lots principalement donnés par les commerçants Clermontais ou Coustoullins. Merci aux donateurs et félicitations aux gagnants.

Marina Pradel et son équipe, après avoir offert un entracte gourmand à l'heure du goûter, a conclu cet après-midi récréatif en rappelant et invitant les participants au voyage annuel organisé par le comité des fêtes du vendredi 30/05 au dimanche 01/06 en Espagne.



\*\*\*\*\*

## Nécrologie

Nous avons appris le 24 février le décès de Serge Fores à l'âge de 84 ans. Figure joviale de la commune, il s'était investi dans de nombreuses associations et a été conseiller municipal durant 12 ans, avant que sa santé ne lui fasse défaut.

A son épouse Marie-Hélène, ses filles et ses petits-enfants, nous présentons nos sincères condoléances.

\*\*\*\*\*

**JEUDI 8 MAI 2025**

**CEREMONIE**

**AU MONUMENT AUX MORTS**

**DEPOT DE GERBE**

**18 h 00**

*La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur  
à la Salle polyvalente*

**Le secrétariat de mairie**

**sera fermée le lundi 5 mai 2025**

Lacoste d'autrefois...



Clichés de François BOUTELOUP...

